



REGLEMENT COUPE RLM

(Reprise Libre en Musique)

La Coupe RLM prend son envol afin de redynamiser le dressage, avec le soutien des juges, des organisateurs, des cavaliers et des généreux sponsors.

1. Champ d'application

Ce règlement définit le déroulement des épreuves spéciales de la coupe RLM.

2. Droit de participation

La Coupe RLM est ouverte aux cavaliers (ères) détenteurs d'une licence de dressage 'N" ou "R' de Swiss Equestrian validée pour l'année, selon le Règlement Général (RG) et le Règlement de Dressage (RD) de Swiss Equestrian et aux chevaux autorisés à prendre le départ en concours.

Les épreuves L et M sont réservées aux licenciés R et N et l'épreuve S aux licenciés N. Chaque couple cavalier-cheval peut participer à deux catégories de la coupe L/M ou M/S, mais seule la catégorie la plus élevée sera retenue pour l'établissement du classement final.

Les cavaliers étrangers autorisés à prendre les départs en Suisse peuvent également participer aux différentes manches, mais, en application du RG, ils ne pourront pas être pris en compte dans le classement final de la Coupe.

3. Engagements

Ces épreuves spéciales couvrent trois catégories : L-M-S, l'organisateur peut décider de faire une ou plusieurs des trois catégories. Les épreuves de niveaux L et M sont considérées comme des épreuves spéciales. L'épreuve de niveau S (petit tour) est considérée comme une épreuve spéciale à choix.

La finance d'inscription par catégorie (série) est de : 65.- pour les L, 80.- pour les M et 85.- pour les S.

4. Programmes à monter

Les programmes Swiss Equestrian Reprise libre L, M et S petit-tour (Prix St-Georges et Intermédiaire I) seront présentés, sur carré 20x60.

Les musiques doivent être remises à l'organisateur par email au plus tard 48 heures avant le début de la manifestation, selon les précisions sur les propositions. Les clés USB ne sont plus acceptées. Veuillez préciser l'adresse mail et la date butoir / délai pour la réception des musiques dans vos propositions/avant-programmes ainsi que sur les listes de départs des reprises coupe RLM.

5. Tenue et harnachement

Selon le RG et le RD de Swiss Equestrian.

La cravache est autorisée.



REGLEMENT COUPE RLM

(Reprise Libre en Musique)

6. Organisation

La Coupe RLM se tiendra sur plusieurs manifestations, avec un classement final à la fin de la saison, pour chaque cavalier-ière ayant monté au minimum deux manches qualificatives.

L'organisateur propose une ou plusieurs catégories de la coupe RLM. Un classement par catégorie sera fait avec une remise de prix à la fin de toutes les catégories proposées par l'organisateur

Les épreuves doivent être publiées avec le mode S et la catégorie SP/CD sur la proposition. Les résultats et classements sont à faire à travers le système Rosson pour chaque catégorie.

Seule la catégorie S impose d'avoir au minimum deux juges S (le troisième pouvant être un juge M). Pour les catégories L et M, les juges agréés sont les mêmes que pour les épreuves officielles de même niveau.

Les juges resteront les mêmes pour toutes les catégories proposées par l'organisateur lors de la même manche.

7. Sponsors

Sponsors d'épreuve par manche : Le choix des sponsors est libre pour l'organisateur pour les épreuves en conservant le nom de l'épreuve Coupe RLM, patronnée par le nom de votre sponsor.

Sponsors pour la saison de la coupe RLM : Nous prions les organisateurs de laisser la possibilité à nos sponsors de la Coupe RLM le choix de venir mettre un stand lors de leur évènement.

8. Prix

En espèces à partir de 5 participants par catégorie ou uniquement en nature si moins de 5 participants par catégorie (prix en nature fournis par les sponsors de la Coupe) lors de chaque manche. Les prix en espèces sont fournis par l'organisateur

Les plaques et flots sont à la charge de l'organisateur à minima aux 3 premiers de chaque catégorie.

9. Classement final

Le classement final des cavaliers-ières ayant participé au moins à deux manches qualificatives sera établi sur la moyenne, à trois décimales, des deux meilleurs pourcentages obtenus au cours de la saison. Si une ou plusieurs catégories ont eu moins de deux manches qualificatives, aucun classement final ne sera établi pour cette ou ces catégories. Pour les participants engagés dans deux catégories de niveaux (L/M ou M/S) lors de la saison, seul le niveau le plus élevé (M pour L/M et S pour M/S) donnera lieu à un classement final, pour autant que deux manches qualificatives aient été disputées.

Des prix spéciaux seront attribués lors du classement final.

La remise des prix du classement final de la Coupe se fera en fin de saison. Les prix seront remis uniquement aux cavaliers présents à cette occasion.



REGLEMENT COUPE RLM

(Reprise Libre en Musique)



10. Communications et Informations

Le comité de la Coupe se tient à disposition pour aider les organisateurs à trouver en cas de besoin, les secrétaires nécessaires, conseiller pour la sonorisation ou toute autre question.

Les organisateurs sont invités à communiquer toute information concernant leurs épreuves Coupe RLM afin que nous puissions partager cela sur les réseaux sociaux (page facebook etc.)

Une adresse mail est à disposition pour toute question ou partage d'informations :
couperlmsuisse@gmail.com

A disposition pour toute question :

Sandrine Dénéréaz 079 429 36 73
Myriam Silberer 079 218 95 36